

Relocalisation : sur quelles fondations ?

De ces semaines de confinement, propices à un enthousiasmant foisonnement de réflexions sur l'avenir de notre économie, une opinion majeure se dégage qui, si elle n'a rien de nouveau, semble enfin avoir pris la place qui s'impose : il est urgent de reconstituer un patrimoine industriel propre alors que nous nous sommes dépouillés année après année de notre souveraineté économique.

Mais la relocalisation, comme la transition écologique, ne se décrète pas, elle exige un changement de comportement et de priorités pour se matérialiser. Pour éviter cet écueil, il nous faut rappeler une évidence : comme on ne construit pas de château sur du sable, on ne pourra pas relocaliser une industrie si elle n'a pas pour fondations un écosystème solide. Qu'entendons-nous par écosystème ? Un tissu compétitif et dense de fournisseurs et de sous-traitants, de sociétés de maintenance et de distribution, de bureaux d'études et de tous les services indispensables à une industrie pérenne. Ces entreprises ne sont pas des géants. Ce sont des PME beaucoup moins visibles que les start-ups qui font la Une des journaux avec des millions levés malgré des business modèles restant souvent à démontrer. Ces PME régionales, souvent premiers employeurs locaux, fournissent pourtant des produits et prestations de première qualité. Même souvent dépourvues d'avance technologique majeure, elles aussi innovent, se réinventent et détiennent des savoirs faire humains concrets.

Si l'on souhaite réussir la relocalisation annoncée, il y a urgence. Car ces PME sont paradoxalement délaissées. Ce constat peut paraître étonnant à l'heure où les fonds de capital investissement français détiennent des sommes colossales à investir (près de 19 milliards levés en 2018). Mais c'est là que le bât blesse : ces investisseurs n'ont, pour beaucoup d'entre eux, plus aucun désir d'investir dans des PME. Pour investir au plus vite les sommes levées, ils réservent aujourd'hui leurs investissements à des start-ups lancées dans une course folle à la croissance ou aux sociétés déjà les plus développées, les ETI réalisant plus 50 millions de chiffre d'affaires. Pour rappel en France : 5 400 ETI emploient 3,0 millions de personnes alors que 139 000 PME en emploient 3,6 millions. Les chiffres de cette course à la taille sont sans appel : entre le premier semestre 2013 et le premier semestre 2019 la taille de l'investissement moyen des fonds de capital transmission a doublé pour passer de 12,2 M€ à 24,1 M€, plus vraiment l'échelle d'une PME.

Il y a urgence parce que, pour un grand nombre de PME, cette crise risque d'être la dernière. Pour celles qui s'en sortiront, le remboursement des dettes accumulées pèsera lourdement sur la capacité d'investissement. Ce sera autant en moins pour moderniser les appareils productifs, digitaliser, recruter et assurer le développement à long terme. A moins de faire une priorité du renforcement des fonds propres de nos PME, c'est le terreau de notre économie qui va s'appauvrir définitivement ruinant tout effort de relocalisation.

Les pouvoirs publics ont un rôle majeur à jouer dans une remise en cohérence entre le rôle essentiel de nos PME et l'attention qui leur est portée. Il faut d'abord cesser de ne lire l'avenir de notre économie qu'au prisme du mythe de la Licorne. Les mesures présentées dans l'introduction de l'Annexe de Loi de Finances 2020 dédiée au Financement des PME sont caricaturales à cet égard : les seules clés de lecture en sont l'innovation et les nouvelles technologies. La seule source de financement en fonds propres mentionnée est le capital-risque. C'est ignorer la réalité d'un grand nombre de PME essentielles au fonctionnement de notre économie qui ne sont pas des jeunes pousses du digital. Il suffit de constater qui fait tourner la France en avril 2020 : acteurs de l'agroalimentaire, distributeurs, logisticiens et fabricants de matériel médical. Soyons clairs : investir dans les technologies de demain est une évidente nécessité, mais si cela se fait au détriment du financement de l'écosystème économique d'aujourd'hui, ces start-ups n'auront plus grand monde à qui vendre leurs services ! Il est ensuite temps d'interroger la pertinence d'un système qui conduit à favoriser l'accroissement de la taille des fonds d'investissement à travers l'action des régulateurs et des grands investisseurs publics qui souhaitent concentrer leur portefeuille d'investissement : en pénalisant les petits fonds d'investissement, ce sont les financeurs historiques des PME que l'on pénalise.

Notre appel est simple : dans le fléchage des efforts d'investissement à venir, n'oublions pas que tout effort de reconstruction et de relocalisation ne sera viable que s'il se fait sur des fondations solides. Ces fondations ce sont avant tout nos PME, dans tous les secteurs, parfois loin du monde des hautes technologies, mais toujours riches de leurs savoir-faire humains et absolument indispensables pour faire tourner un pays.